

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-104

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Partenariat avec l'Association Ils scènent (Toutin-pataques & Cie) pour la mise en place d'un spectacle pour les enfants, parents et professionnels du relais petite enfance à Saint-Trivier-de-Courtes

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 25-01 en date du 02 janvier 2025 portant délégation de signature à des agents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, notamment pour signer tous documents afférents à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (et notamment la signature des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, des notifications et des lettres aux candidats non retenus, des déclarations de sous-traitance, des bons de commande inférieurs aux seuils définis par ledit arrêté ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'Association Ils scènent (Toutin-pataques & Cie) pour la mise en place d'un spectacle ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Ils scènent (Toutin-pataques & Cie), située 119 rue de Boullay 71000 Macon, Siret n° 41968066500025, représentée par Céline BROSELIN et Axelle FUCHEZ en leur qualité d'intervenantes.

Les modalités sont les suivantes :

- Le spectacle sera assuré par Céline BROSELIN et Axelle FUCHEZ ;
- Le spectacle se déroulera le 27 Juin 2025 ;
- Le spectacle se déroulera dans la salle des fêtes de la Commune de Vernoux ;
- Le spectacle s'adressera aux enfants, aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s pour un coût global de 638,28 € TTC.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 mai 2025.

Pour le Président et par délégation,

Xavier MARCON
Directeur général adjoint Culture et Patrimoine, Cohésion sociale, Sports

